

DSC
Service
Social
Etudiants

Campus du Solbosch
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185
1050 Bruxelles
+32 (0)2 650 20 14
sse@ulb.be

⚠
S'il n'y a pas de
pension alimentaire
versée, indiquez « 0 ».

A FAIRE COMPLETER PAR LES PARENTS

Déclaration sur l'honneur relative à la contribution financière

Je soussigné.e Madame/ Monsieur demeurant au
..... atteste sur
l'honneur que j'interviens financièrement dans le cadre des études de mon enfant.

☐ **Mon enfant est kotteur (il vit en dans un logement en dehors du domicile familial)**

- ☐ Je paye le loyer de mon enfant à hauteur de €/mois
- ☐ Je verse une participation financière d'un montant total de €/mois
- ☐ Je suis séparé.e de mon/ma conjoint.e et je verse €/mois au parent dont mon enfant est à charge
- ☐ Je suis séparé.e de mon/ma conjoint.e et je reçois €/mois de la part du père/de la mère de mon enfant pour mon enfant / pour la fratrie.

☐ **Mon enfant est navetteur (il vit dans le domicile familial)**

- ☐ Je verse une participation financière d'un montant total de €/mois
- ☐ Je subviens aux besoins quotidiens de mon enfant sans lui verser d'aide supplémentaire
- ☐ Je suis séparé.e de mon/ma conjoint.e et je verse €/mois au parent dont mon enfant est à charge
- ☐ Je suis séparé.e de mon/ma conjoint.e et je reçois €/mois de la part du père/de la mère de mon enfant

Je prends connaissance des **articles 203 et suivants du code civil** qui prévoit que « *Les père et mère sont tenus d'assumer, à proportion de leurs facultés, l'hébergement, l'entretien, la surveillance, l'éducation et la formation de leur enfant* ». Ne se limitant pas à la période de minorité de l'enfant, le texte prévoit en outre que cette obligation subsiste au-delà de la majorité si la formation n'est pas achevée. L'enfant devenu majeur peut agir contre son ou ses parents qui ne respecteraient pas l'obligation de l'article 203 du code civil.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A....., le

Signature